

21.09.2006 - 13:53 Uhr

votations fédérales - Les Employés Suisse plaident en faveur de la loi sur les allocations familiales: Les employés veulent des allocations pour enfants plus justes et homogènes

Zurich (ots) -

Les Employés Suisse soutiennent les efforts qui visent à soutenir les parents dans leurs obligations familiales. Cet objectif peut notamment être atteint grâce à des allocations pour enfants et pour jeunes en formation justes et homogènes.

Les Employés Suisse ne comprennent pas les arguments avancés par les opposants à la nouvelle loi sur les allocations familiales. La solution coûte quelque 336 millions de francs de plus aux employeurs par rapport à une masse salariale suisse de 276 milliards de francs environ (2005). L'économie peut certainement supporter ces frais! La branche de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux par exemple a prouvé qu'il était parfaitement possible de supporter des coûts dans cet ordre de grandeur: elle a ancré le montant de Fr. 200.- dans sa nouvelle convention collective de travail. Pour la chimie, cette allocation de Fr. 200. est versée depuis quelque temps déjà.

L'argument selon lequel des coûts de la vie varieraient selon les cantons n'est pas valable lui non plus. Il est certes correct, mais les allocations pour enfants sont définies en fonction du canton dans lequel on travaille et non pas dans lequel on vit. Le père qui travaille à Zurich touche aujourd'hui 170 francs, alors que celui qui travaille à Zoug reçoit 250. Et tous deux habitent le même immeuble!

Les employeurs devraient vraiment avoir à cur d'uniformiser le montant des allocations pour enfants dans toute la Suisse. Ils demandent aux employés d'être mobiles sur le marché du travail. Qu'une personne travaillant à Zurich et habitant à Zoug touche des allocations familiales différentes de celle habitant et travaillant à Zoug devrait leur déplaire.

Les Employés Suisse approuvent le fait que les allocations soient soumises à l'index et donc adaptées à l'inflation.

Ils se prononcent en faveur de la loi sur les allocations pour enfants, car elle constitue une solution raisonnable, à l'instar de l'assurance maternité pour laquelle ils avaient plaidé. De plus, cette loi répond à un réel besoin de la population. C'est pourquoi l'association des Employés Suisse recommande à ses membres de voter oui.

Contact:

Vital Stutz, directeur Employés Suisse, Tél 044 360 11 41,
Portable 079 639 73 03

Les Employés Suisse sont l'organisation des employés la plus importante des branches MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux), Chimie/Pharmacie et Economie électrique. Environ 27 000 employés y adhèrent. Les Employés Suisse sont nés de la fusion des deux associations Employés affiliés VSAM (MEM, fondée en 1918) et VSAC (Chimie, fondée en 1993). En été 2006, la Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique (FPE) est venue rejoindre l'organisation.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100516314> abgerufen werden.